

Chers amateurs de tennis,

La saison 2020 du Tennis Club de Villers-la-Ville est sur le point de commencer ! Sous réserve des conditions climatiques, l'ouverture est prévue cette année vers le 20 mai (date exacte à confirmer).

Nous vous invitons à vous inscrire dès à présent à cette nouvelle saison tennistique. L'affiliation au Club vous permet jouer toute l'année, autant de fois que vous le voulez et quand vous le désirez !

#### LE MONTANT DE LA COTISATION

	Benjamins ≤ 9 ans	Juniors -18 ans	Etudiants	Adultes	Couples	Familiale
Saison 2019	10€	30€	35€	70€	120€	140€
Saison 2020	0€	20€	20€	50€	90€	100€

#### IMPORTANT

- Les prix sont réduits par rapport aux années précédentes vu les circonstances exceptionnelles.
- Le prix n'inclus plus la cotisation à l'AFT (Association Francophone de Tennis) et donc l'assurance AFT
- Ce prix inclut aussi la possibilité d'invité des non-membres (jusqu'à 4 invitations/saison) : ensuite toute invitation devient payante (5€/h à verser sur le compte du club)

#### NOUVEAUTES

- Seul les membres en ordre de cotisation 2020 recevront le code du terrain et auront accès au site de la balle jaune.

#### RESERVATION DES TERRAINS

- Les réservations se font obligatoirement par Internet, sur le site [ballejaune.com/club/tcvillers](http://ballejaune.com/club/tcvillers). 4 crédits sont automatiquement inclus avec votre abonnement en-ligne. Chaque crédit vous permet de jouer avec un non-membre du Club durant 1 heure. Pour les membres qui ont déjà utilisé le système l'année passée, les identifiants et mots de passe ne changent pas.

#### POUR VOUS INSCRIRE

- Envoyez, par E-mail, votre fiche d'inscription au secrétariat : [tcvillers@hotmail.com](mailto:tcvillers@hotmail.com)
- Effectuez le versement de votre cotisation sur le compte BE76 0013 5440 1195 (en mentionnant votre nom en communication)
- Le code d'accès aux terrains ainsi que les identifiants au module de réservation (pour les nouveaux membres) seront transmis par email aux membres en règle de cotisation.

- Pour les membres en règle de cotisation, il est possible de se faire rembourser jusqu'à 40€ par personne par la mutuelle pour la pratique d'un sport. Vous pouvez télécharger le document sur le site de votre mutuelle, le pré-remplir avec vos coordonnées et l'envoyer à Marc Balon, 20 Rue de Marbais, B-1495 Villers-la-Ville. On vous le renverra ensuite signé, avec le cachet du club (N'oubliez pas de joindre une enveloppe timbrée avec votre adresse pour recevoir les papiers signés).

## RDV

- Chaque samedi et dimanche matin (10h00 – 12h00) : Matches-rencontre tous les membres du Club peuvent se rencontrer dans une ambiance conviviale. Des petits matchs sont organisés.

## RAPPEL DU REGLEMENT DU CLUB

1. Le but du "Tennis Club de Villers-La-Ville ASBL" est de promouvoir la pratique d'un tennis de qualité.
2. Le tennis est un sport de fair-play. La courtoisie reste le gage d'une pratique conviviale.
3. Seuls les membres en règle de cotisation sont autorisés à se présenter sur les terrains.
4. RESERVATIONS :

Les réservations se font par heure. Les noms et prénoms des deux joueurs doivent impérativement figurer sur le module de réservation en ligne. Une seule heure peut être réservée à la fois.

Chaque membre ne peut réserver qu'un seul terrain à la fois.

Un terrain non occupé 10 min après le début d'une heure, sera considéré comme à la disposition des membres présents.

Il est demandé aux personnes qui ont la possibilité de jouer pendant la journée de laisser un maximum de possibilités aux personnes qui ne peuvent jouer que le soir. En cas d'affluence, la priorité sera accordée aux doubles.

5. Du lundi au vendredi, la priorité de l'accès aux terrains en soirée sera réservée aux aînés. Ainsi, les membres de moins de 18 ans ne pourront réserver un terrain après 17 heure que s'ils jouent avec un adulte.
6. TENUE: Le comité portera une grande attention à l'équipement des joueurs.

Outre la tenue vestimentaire devant être conforme à la pratique de ce sport, nous serons intransigeants à propos des chaussures c'est-à-dire:

### **CHAUSSURES SANS ARETES NI VENTOUSES**

7. Tout joueur passera le filet sur son terrain avant l'heure échue.  
En période de sécheresse les 5 minutes qui précèdent l'heure doivent être consacrées à l'arrosage du terrain
8. Il est interdit de jouer sur un **TERRAIN DETREMPE**.
9. Des tournois seront prévus par le club durant la saison d'été. Les membres en règle de cotisation peuvent s'y inscrire. Pendant la durée du tournoi, les terrains sont réservés exclusivement à l'organisation de ceux-ci.
10. Les situations non prévues par le présent règlement seront tranchées par le comité.
11. Chaque membre du club peut inviter une personne pour une somme de 5€ par heure de réservation de court.